

ACCEDER AUX AIDES TECHNIQUES

FICHES-REPERES



Février 2022

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des Trésoriers de la préservation de la partie d'Autonomie



Table des matières

Glossaire.....	3
Avant-propos	4
Les dispositifs	6
FICHE N° 1 / Evaluation globale des besoins dans le cadre d'une demande d' « Aide pour bien vieillir chez soi » ..	7
FICHE N° 2 / Visite d'ergothérapie dans le cadre d'un dispositif porté par l'Assurance retraite Île-de-France (en articulation avec le diagnostic « Bien chez moi » de l'Agirc Arrco, Fiche N°3)	8
FICHE N° 3 / Bien chez moi	9
Les équipes généralistes	10
FICHE N° 4 / Adaptia.....	11
FICHE N° 5 / ALOGIA Groupe	12
FICHE N° 6 / AS Mouvement	13
FICHE N° 7 / BEL'AVIE	14
FICHE N° 8 / Merci Julie - Senioralis.....	15
FICHE N° 9 / Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)	16
FICHE N° 10 / SOLIHA – Solidaires pour l'Habitat.....	17
Les équipes spécialisées.....	18
FICHE N° 11 / Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion Val d'Oise Ouest et Nord Yvelines	19
FICHE N° 12 / Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion Sud-Yvelines	20
FICHE N° 13 / Evaluations posturales au fauteuil roulant par l'équipe d'Escavie.....	22
FICHE N° 14 / Evaluations des besoins des personnes atteintes de déficiences visuelles.....	23
FICHE N° 15 / SAVS et SAMSAH de l'Association des Paralysés de France (APF)	24
FICHE N° 16 / SESSAD	25
Fiches ressources	26
FICHE N° 17 / Acteurs de prévention	27
FICHE N° 18 / Espaces ressources.....	30
FICHE N° 19 / Ressources en ligne.....	32
Petit aperçu de quelques aides techniques.....	33
FICHE N° 20 / Aides au financement des aides techniques.....	34
Pour conclure	39

Glossaire

ACTP : Allocation Compensatrice de Tierce Personne

ADESDA : Association Départementale pour l'Education Spécialisée des enfants Déficients Auditifs

Agirc Arrco : Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés et Association des régimes de retraite complémentaires des cadres salariés

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APF : Association des Paralysés de France

ARS : Agence Régionale de la Santé

AVH : Association Valentin Haüy

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie

CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-France

EMRR : Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion

Escavie : Espace Conseil en milieu ordinaire de Vie

ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

GIR : Groupe Iso-Ressource (lié à l'évaluation de la perte d'autonomie via une grille d'évaluation, il permet d'estimer le niveau de perte d'autonomie)

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MTP : Majoration pour Tierce Personne

PAT : Pôle Autonomie Territorial

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PRIF : Prévention Retraite Ile-de-France

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

STAPS-APA : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Activité Physique Adaptée

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

SSR : Soins de Suite et Rééducation

Avant-propos

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Yvelines a demandé aux Référentes prévention de recenser les équipes qui peuvent évaluer les besoins en aides techniques. En effet, l'une des missions de la Conférence des financeurs, défini par la loi, est de «*contribuer à l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile* »¹.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un outil pratique destiné à tous les interlocuteurs en contact avec des personnes âgées ou en situation de handicap ayant des **besoins d'aides techniques** : professionnels, bénévoles, élus...

Il vous permettra d'**orienter au mieux les personnes** qui ont besoin d'aides techniques vers un dispositif, une équipe, un espace ressource ou une aide au financement. Par ailleurs, vous trouverez des acteurs qui vous permettront de proposer une action de sensibilisation ou de prévention sur ce thème.

Nous entendons par aides techniques «*Tout produit (y compris tout dispositif, équipement, instrument et logiciel) fabriqué spécialement ou généralement sur le marché, utilisé par ou pour les personnes en situation de handicap, destiné à :*

- Favoriser la participation ;
- Protéger, soutenir, entraîner, mesurer ou remplacer les fonctions organiques, les structures anatomiques et les activités ;
- Ou prévenir les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de la participation. »²

Face à la multitude d'aides techniques existantes et à la singularité de chaque situation individuelle, il est nécessaire que la préconisation d'aides techniques soit la plus adaptée afin que les aides soient réellement et correctement utilisées. L'achat d'aides techniques peut se faire directement auprès des revendeurs de matériel médical ou d'une pharmacie. Il est alors important de bien choisir le professionnel ou la structure et de s'assurer de sa capacité à effectuer un conseil personnalisé et ainsi permettre un choix en toute liberté.

Une évaluation par un professionnel en ergothérapie est donc à privilégier. « *L'ergothérapeute est un professionnel de santé, exerçant dans les champs sanitaire, médico-social et social. Collaborant avec de nombreux professionnels (...) il est un acteur incontournable dans le processus d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale des personnes. Spécialiste du rapport entre l'activité (...) et la santé, il mène des actions d'une part pour prévenir et modifier les activités délétères pour la santé, et d'autre part pour assurer l'accès des individus aux occupations qu'ils veulent ou doivent faire et rendre possible leur accomplissement de façon sécurisée, autonome, indépendante et efficace* ».³

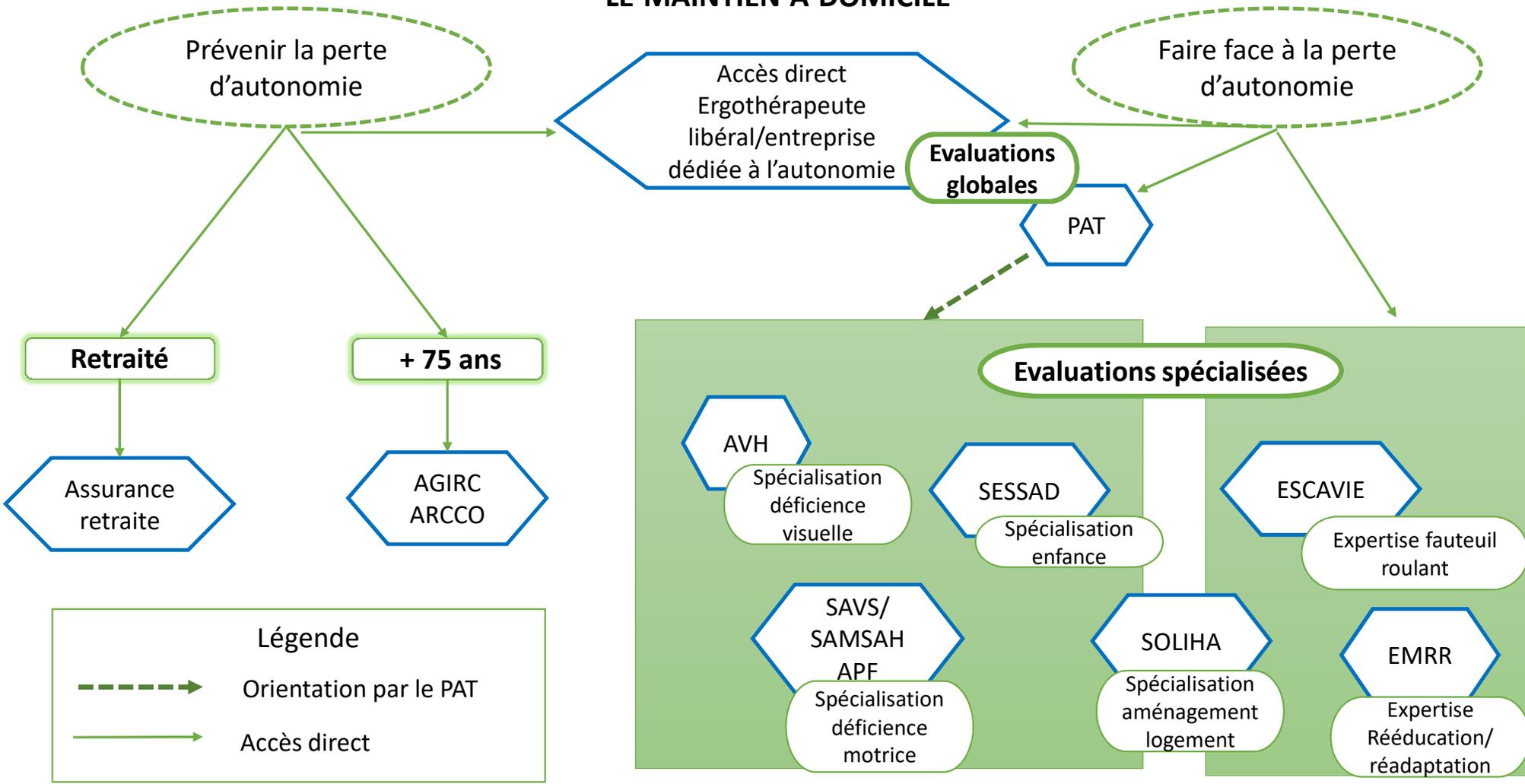
Au-delà des ergothérapeutes libéraux qui peuvent se déplacer au domicile, il existe plusieurs dispositifs et équipes qui proposent une évaluation des besoins en aides techniques. Nous limitons notre présentation aux besoins des personnes non hospitalisées ou vivant hors lieux de vie spécialisés. Ces établissements sont dotés de professionnels médicaux et paramédicaux qui accompagnent les personnes dans le choix d'aides techniques adaptées.

¹ Article L. 233-1 du CASSF

² « *Des aides techniques pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : Une réforme structurelle indispensable*, Pr Philippe Denormandie et Cécile Chevalier, Octobre 2020, p.30, <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/transformation-de-l-offre-d-accompagnement/rapport-denormandie-chevalier-aides-techniques-pour-l-autonomie>

³ « *Qu'est-ce que l'ergothérapie ?* », Site internet de l'Association Nationale Française des ergothérapeutes, https://anfe.fr/qu_est_ce_que_l_ergotherapie/

EQUIPES INTERVENANT AU DOMICILE AFIN DE FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE



LES DISPOSITIFS

- FICHE N° 1 / Evaluation globale des besoins dans le cadre d'une demande d' « Aide pour bien vieillir chez soi »
- FICHE N° 2 / Visite d'ergothérapie dans le cadre d'un dispositif porté par l'Assurance retraite Île-de-France
- FICHE N° 3 / Bien chez moi

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des Trésoriers de la prévention de la perte d'autonomie



FICHE N° 1 / Evaluation globale des besoins dans le cadre d'une demande d' « Aide pour bien vieillir chez soi »

Le porteur	L'Assurance retraite Île-de-France
Public concerné	Retraités majoritaires du régime général, y compris les anciens travailleurs indépendants ou bénéficiaires d'une pension de réversion à partir de 55 ans ou retraités de la fonction publique d'Etat. Et, dans tous les cas, non bénéficiaire de l'APA, la PCH, la MTP ou l'ACTP.
Orientation du public	Le retraité concerné via un imprimé téléchargeable : https://www.lassuranceretraite-idf.fr/files/live/sites/idf/files/fichiers-PDF-documentation/retraites/imprimés/Imprimé%20Demande-aide-pour-bien-vieillir-chez-soi.pdf
Intervenants	Un évaluateur d'une structure conventionnée avec l'Assurance retraite Île-de-France : ces structures encadrent des équipes composées d'intervenants sociaux ou sanitaires.
Périmètre géographique	Tout le territoire Ile-de-France
Objectif	« Améliorer le confort de vie de la personne et faciliter ses déplacements »
Description de l'offre	<p>* La personne complète et envoie la « <i>Demande d'aide pour bien vieillir chez soi</i> » à l'Assurance retraite Île-de-France.</p> <p>* Etude de la situation en fonction de critères de fragilité (isolement social, hospitalisation, chute, décès ou placement du conjoint, aidant d'une personne dépendante). Si elle en évalue la nécessité, l'Assurance retraite Île-de-France mandate une structure conventionnée pour se rendre au domicile.</p> <p>*Le professionnel réalise une évaluation globale (autonomie, besoins en action de prévention, en aide humaine.....) et propose un Plan d'Accompagnement Personnalisé ou, depuis 2022, OSCAR (Offre de Service Coordonnée pour l'Accompagnement de la Retraite).</p> <p>Pour ce qui est des aides techniques, l'évaluateur :</p> <p>→ conseille et sensibilise sur la prévention des chutes et des accidents domestiques, sur les aides techniques et l'aménagement du logement,</p> <p>→ préconise soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° les aides techniques nécessaires puis présente l'aide financière possible sous la forme d'un <i>Kit Prévention</i> (montant variable en fonction du nombre d'aides techniques nécessaires), ° la visite d'un ergothérapeute si nécessité d'une évaluation plus approfondie (Voir la fiche-repère <i>visite d'ergothérapie dans le cadre d'un dispositif porté par l'Assurance retraite Île-de-France, Fiche N°2</i>), <p>* Réception d'une notification d'attribution d'un « Kit Prévention ».</p>
Coût de l'évaluation restant à charge	Evaluation des besoins gratuite pour l'utilisateur (financé par l'Assurance retraite Île-de-France)
Contact	cnavdasifhabitat@cnav.fr (adresse dédiée aux professionnels)

FICHE N° 2 / Visite d'ergothérapie dans le cadre d'un dispositif porté par l'Assurance retraite Île-de-France (en articulation avec le diagnostic « Bien chez moi » de l'Agirc Arrco, Fiche N°3)

Le porteur	L'Assurance retraite Île-de-France
Public concerné	Retraités majoritaires du régime général y compris anciens travailleurs indépendants ou bénéficiaires d'une pension de réversion à partir de 55 ans ou retraités de la fonction publique d'Etat Et, dans tous les cas, non bénéficiaire de l'APA, la PCH, la MTP ou l'ACTP Les retraités de moins de 75 ans sont ciblés, ceux de 75 ans et plus sont orientés vers le dispositif <i>Bien chez moi</i> de l'Agirc Arrco.
Orientation du public	Le retraité concerné via : <ul style="list-style-type: none"> - Une visite d'évaluation (cf. fiche Evaluation globale des besoins dans le cadre de « l'aide pour bien vieillir chez soi » Fiche N°1) - Une aide aux travaux - Un atelier Bien chez soi du PRIF
Intervenants	Un ergothérapeute conventionné avec l'Assurance retraite Île-de-France et missionné par elle.
Périmètre géographique	Tout le territoire Ile-de-France
Objectif	« Améliorer le confort de vie de la personne et faciliter ses déplacements ainsi que sensibiliser à l'aménagement du logement face au vieillissement »
Description de l'offre	<p>* Par le biais de l'un des dispositifs mentionnés ci-dessus, la personne donne son accord pour une visite d'ergothérapie.</p> <p>* Au vu des données transmises et si elle en évalue la nécessité, l'Assurance retraite ÎdF mandate un ergothérapeute conventionné pour se rendre au domicile.</p> <p>* Le professionnel réalise une visite d'ergothérapie et propose un diagnostic personnalisé.</p> <p>Pour ce qui est des aides techniques, l'ergothérapeute :</p> <p>→ conseille et sensibilise sur la prévention des chutes et des accidents domestiques, sur les aides techniques, la mobilité et l'aménagement du logement,</p> <p>→ préconise soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° les aides techniques nécessaires et présente l'aide financière possible sous la forme d'un <i>Kit Prévention</i> (montant variable en fonction du nombre d'aides techniques nécessaires), ° d'autres évolutions de l'environnement de la personne, sous forme de conseils ou préconisations de travaux. <p>Le cas échéant, l'ergothérapeute oriente la personne vers les lieux ressources concernant les aides techniques et les éventuelles aides financières.</p>
Coût de l'évaluation restant à charge	Evaluation des besoins gratuite pour l'utilisateur (financée par l'Assurance retraite Île-de-France)
Contact	Evaluateurs de l'Assurance retraite ÎdF cnavdasifhabitat@cnav.fr (adresse dédiée aux professionnels)

FICHE N° 3 / Bien chez moi

Le porteur	Agirc Arrco : Organisme qui rassemble l'ensemble des groupes de protection sociale et qui gère le régime de retraite complémentaire de l'ensemble des salariés du secteur privé
Public concerné	Personnes de + de 75 ans ressortissants Agirc Arrco (quel que soit leur autonomie)
Orientation du public	La personne concernée Communication via site internet des caisses, flyers, mailing aux allocataires... https://www.agirc-arrco.fr/action-sociale/personnes-agees/#c2483
Intervenants	Un ergothérapeute parmi un réseau d'environ 200 professionnels (libéraux ou salariés) répartis sur la France. Ces ergothérapeutes sont référencés et doivent respecter un cahier des charges.
Périmètre géographique	Tout le territoire français
Objectif	Identifier les aides techniques et les aménagements à faire pour rendre le logement plus sûr et confortable
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> * La personne appelle la plateforme téléphonique, * Le conseiller programme la visite d'un ergothérapeute (dans les 15 jours), * L'ergothérapeute effectue le diagnostic des besoins en termes d'aides techniques et d'aménagement du logement, * L'ergothérapeute envoie le diagnostic à la personne, * 2 semaines après la visite, la plateforme contacte la personne pour connaître sa satisfaction du diagnostic et l'oriente vers le service social de la caisse de retraite complémentaire dont elle dépend si elle a besoin d'information sur l'aide au financement des aides techniques ou de l'aménagement de son logement.
Coût de l'évaluation restant à charge	15€ à régler par la personne
Contact	0 971 090 971

LES EQUIPES GENERALISTES

- FICHE N° 4 / Adaptia
- FICHE N° 5 / ALOGIA Groupe
- FICHE N° 6 / AS Mouvement
- FICHE N° 7 / BEL'AVIE
- FICHE N° 8 / Merci Julie - Senioralis
- FICHE N° 9 / Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)
- FICHE N° 10 / SOLIHA – Solidaires pour l'Habitat

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des Préfets de la prévention de la perte d'autonomie



FICHE N° 4 / Adaptia

Le porteur	Adaptia, entreprise reconnue <i>Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale</i>
Public concerné	Tout public quel que soit son âge ou sa perte d'autonomie
Orientation du public	La personne concernée ou Le commanditaire qui finance l'intervention
Intervenants	1 ergothérapeute, co-fondatrice qui gère le suivi des missions 1 Chargée de relation avec les partenaires, co-fondatrice 2 ergothérapeutes salariés 1 chargé de communication 1 réseau de 250 ergothérapeutes conventionnés sur toute la France
Périmètre géographique	Toute la France
Objectif	Adaptia, via l'expertise de ses ergothérapeutes, conseille les personnes en situation de perte d'autonomie, pour adapter leur logement afin qu'elles puissent y vivre le plus longtemps possible en confort et en sécurité.
Description de l'offre	<p>* Réception d'une demande et programmation d'une visite à domicile</p> <p>* Lors de la visite</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diagnostic de l'ergothérapeute → Préconisation de ou des aides techniques → Information quant au financement(s) possible(s) et aux revendeurs possibles (si besoin) <p>* Rédaction d'un compte rendu de visite</p> <p><u><i>A la demande de certains commanditaires (financement prévu)</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Demande de devis aux revendeurs sélectionnés * Transmission des devis à la personne * Visite d'essai de l'aide technique avec le revendeur et l'ergothérapeute pour validation et mise en place du matériel <p><u><i>Pour certaines actions (financement prévu)</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Contact téléphonique d'ADAPTIA, entre 3 et 6 mois après le diagnostic pour vérifier que l'aide technique soit bien utilisée
Coût de l'évaluation restant à charge	<p>A la charge de la personne ou financement par le commanditaire qui peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bailleur social • Une collectivité territoriale • Le PRIF dans le cadre de l'Atelier « <i>Bien chez soi</i> » (voir la fiche ressources « Acteurs de Prévention », <i>Fiche N°17</i>)
Contact	Charlotte Le Blan, Cofondatrice et Chargée de relation avec les partenaires : charlotte.leblan@adaptia.fr

FICHE N° 5 / ALOGIA Groupe

Le porteur	Alogia Groupe, entreprise
Public concerné	Personnes âgées Personnes à mobilité réduite
Orientation du public	Commanditaires
Intervenants	50 salariés : Equipe développement- stratégie Equipe opérationnelle dont ergothérapeutes Et des ergothérapeutes conventionnés ou libéraux (pour un total d'environ 300 avec pour objectif à 600 en 2023)
Périmètre géographique	Toute la France
Objectif	Apporter une réponse adaptée et pertinente à la complexité et la diversité des parcours de vie
Description de l'offre	<p>Aspect préventif grâce à l'observatoire * Il s'agit d'une évaluation globale par téléphone par un ergothérapeute. Il évalue, informe, identifie les besoins et peut déclencher un diagnostic au domicile.</p> <p>Aspect curatif : visite de diagnostic * 1^{ère} visite : diagnostic des besoins par un ergothérapeute, * Compte rendu précis envoyé au financeur/commanditaire, * Alogia travaille avec plusieurs prestataires (revendeurs) qu'il sollicite ou travaille avec celui choisi par le financeur/commanditaire, * 2^{ème} visite : essai de l'aide technique par un ergothérapeute avec le prestataire, * Commande le matériel, * Préconisation du prestataire pour l'aide technique, * Montage des dossiers de financement avec le client, * Le prestataire livre le matériel.</p>
Coût de l'évaluation restant à charge	Aucun reste à charge (financé par les commanditaires)
Contact	Prévention santé dans l'habitat séniors - Pour les professionnels (alogiagroupe.com) Dorothee Labbas, 05 47 74 32 28 et 07 60 98 55 05

FICHE N° 6 / AS Mouvement

Le porteur	AS Mouvement est une entreprise agréé « service à la personne » qui propose des séances individuelles ou collectives d'Activité Physique Adaptée. Elle a élargie son expertise à l'ergothérapie.
Public concerné	Tout public quel que soit son âge ou sa perte d'autonomie
Orientation du public	La personne directement ou le commanditaire qui finance l'intervention
Intervenants	Enseignants professionnels diplômés des licences et masters STAPS-APA (Activité Physique Adaptée) et ergothérapeutes libéraux
Périmètre géographique	Toute l'Ile-de-France
Objectif	Favoriser le maintien et le développement de l'autonomie dans un cadre sécurisé
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> *Réception de la demande (par téléphone ou mail) et analyse du besoin, *Proposition d'une visite au domicile pour une évaluation par un ergothérapeute, *Conseils dans l'utilisation des aides techniques, *Préconisation d'aides techniques en lien avec la posture et mouvement, *Orientation vers aides au financement possible si besoin.
Coût de l'évaluation restant à charge	<p>Le coût de l'intervention est à la charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la personne qui sollicite AS Mouvement, si c'est elle qui sollicite directement • du commanditaire éventuel (ex. : une commune) • Le PRIF dans le cadre de l'Atelier « <i>Bien chez soi</i> » (voir la fiche ressources « Acteurs de Prévention », <i>Fiche N°17</i>)
Contact	contact@asmouvement.fr 06.43.42.55.10 / 07.60.35.87.66

FICHE N° 7 / BEL'AVIE

Le porteur	BEL'AVIE, entreprise
Public concerné	Tout public quel que soit son âge ou sa perte d'autonomie
Orientation du public	La personne concernée ou Le commanditaire qui finance l'intervention
Intervenants	9 salariés : Ergothérapeutes Conseillères sociales Commerciaux 1 réseau d'environ 130 ergothérapeutes conventionnés répartis sur la France
Périmètre géographique	Toute la France
Objectif	Bel'Avie souhaite accompagner les personnes âgées et en situation de handicap à adapter leur environnement en proposant un service d'accompagnement sous 3 phases clefs : diagnostic, recherche de devis et de financement et contrôle du projet.
Description de l'offre	<p>* Diagnostic social par téléphone lors de la réception de la demande</p> <p>* Visite au domicile</p> <p>→ Evaluation par un ergothérapeute, avec une valise pour faire des essais de petits matériels</p> <p>→ Préconisations d'aide(s) technique(s)</p> <p>→ Evaluation des possibilités de financement avec la personne</p> <p>→ Accompagnement à la recherche de financement</p> <p>* Accompagnement au choix du fournisseur : mise en relation avec des fournisseurs et analyse des devis</p> <p>* Possibilité d'être présent lors de l'essai du matériel (si nécessaire)</p> <p>* Suivi téléphonique pour vérifier l'utilisation de l'aide technique</p> <p>* Possibilité d'une visite pour accompagner à la prise en main (si nécessaire et prévu dans le financement)</p>
Coût de l'évaluation restant à charge	<p>A la charge de la personne ou financé par le commanditaire qui peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bailleur social • Une caisse de retraite • Une collectivité territoriale • L'ANAH • Le PRIF dans le cadre de l'Atelier « <i>Bien chez soi</i> » (voir la fiche ressources « Acteurs de Prévention », <i>Fiche N°17</i>) • Etc....
Contact	<p>Bastien ZEMB, Co-fondateur et Directeur développement commercial et partenariats</p> <p>bastien.zemb@bel-avie.com</p>

FICHE N° 8 / Merci Julie – Senioralis

Le porteur	Merci Julie, Entreprise Solidaire et Sociale reconnue d'utilité sociale (agrément ESUS)
Public concerné	Personnes âgées / personnes en situation de handicap
Orientation du public	Travailleurs sociaux, évaluateurs APA et/ou de l'Assurance retraite Île-de-France et de certaines MDPH Bailleurs sociaux Assureurs Revendeurs Personne concernée
Intervenants	Ile-de-France, 11 salariés : Assistante sociale Ergothérapeutes
Périmètre géographique	Toute la France
Objectif	Le diagnostic en ergothérapie est une approche personnalisée pour identifier le projet de vivre le plus confortablement à domicile. En fonction des capacités, des besoins et des envies, un ergothérapeute se rend à domicile pour établir un compte rendu précis et détaillé des aides techniques et/ou des travaux d'aménagement à réaliser.
Description de l'offre	Les équipes ont plusieurs missions : * Interventions à domicile : conseil après des personnes âgées ou en situation de handicap sur aides techniques et aménagements (travaux). * Télé ergothérapie : consultation en Visio ou au téléphone via l'intermédiaire des professionnels ou des usagers (complémentaire à la visite ou pour des choses bien spécifiques et précises).
Coût de l'évaluation restant à charge	Pour les interventions à domicile, 3 offres possibles : - Intervention à domicile avec synthèse des préconisations (99€) - Rédaction compte-rendu et croquis 3D + mise en relation avec revendeur et/ou artisan (60€ déductible d'impôt à 50%) - Aide administrative : recherche de financement (96€ déductible d'impôt à 50%) Soit un reste à charge : 99€, 129 ou 147€ Ou totalement Financé par le commanditaire dont le PRIF dans le cadre de l'Atelier « <i>Bien chez soi</i> » (voir la fiche ressources « Acteurs de Prévention », Fiche N°17)
Contact	01.80.87.69.22 / site internet : Nous contacter - Merci Julie (merci-julie.fr)

FICHE N° 9 / Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)

Le porteur	Les PAT sont des guichets de proximité de la MDPH et de la Maison Départementale de l'Autonomie qui accueillent, orientent, évaluent et proposent des plans d'aide aux personnes en perte d'autonomie. Ils sont répartis sur le territoire des Yvelines.
Public concerné	Personnes en situation de handicap Personnes âgées
Orientation du public	Personnes elle-même ou leur proche Partenaires (CCAS, mairies, SAAD, SSIAD....)
Intervenants	Instructeurs (agents administratif et d'accueil) Coordinateur et adjoint(s) coordinateur(s) Ergothérapeute(s) Infirmier(s) Médecin(s) Psychologue(s) Travailleurs sociaux
Périmètre géographique	Yvelines
Objectif	Favoriser et maintenir l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées
Description de l'offre	En fonction de la situation de la personne, l'équipe pluridisciplinaire propose une évaluation des besoins (sur dossier ou lors d'une visite au domicile). La visite à domicile réalisée par un travailleur social et/ou un ergothérapeute permet : *L'évaluation des besoins et la sensibilisation de la personne et de son entourage sur les besoins en aides techniques *La préconisation des besoins en aides techniques *La présentation des possibilités de financement par l'APA ou la PCH *La transmission des coordonnées de revendeurs *L'orientation vers d'autres financements (voir Fiche ressource « Aide au financement des aides techniques », p.33) *L'orientation vers des équipes spécialisées si besoin
Coût de l'évaluation restant à charge	Aucun (équipes financées par le Conseil Départemental et la MDPH)
Contact	Territoires géographique et contacts des PAT : Pôles autonomie territoriaux (PAT) - Conseil départemental des Yvelines

FICHE N° 10 / SOLIHA – Solidaires pour l’Habitat

Le porteur	SOLIHA Yvelines Essonne est une association reconnue service social d’intérêt général.
Public concerné	Tout public quel que soit son âge ou sa perte d’autonomie
Orientation du public	Le commanditaire qui finance l’intervention (dont les PAT, Fiche N°9) La personne concernée (SOLIHA vérifie si l’évaluation peut être financée)
Intervenants	Ergothérapeutes Conseillers habitat Conseillers techniques (du domaine de l’habitat)
Périmètre géographique	Les Yvelines et l’Essonne
Objectif	Permettre l’accès au logement, le maintien et l’amélioration des conditions d’habitat des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables
Description de l’offre	<p>*Visite au domicile par l’ergothérapeute :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation de la situation et des besoins, • préconisation en matière d’aménagement du domicile et si besoin, • préconisations et conseils sur l’acquisition d’aides techniques, • envoi d’un compte rendu. <p>*Accompagnement dans le projet de travaux *Etude des devis des travaux *Mobilisation des aides financières pour les travaux</p>
Coût de l’évaluation restant à charge	Lors de la visite de l’ergothérapeute au domicile les préconisations et conseils sur l’acquisition d’aides techniques sont gratuites car compris dans l’évaluation financée par le commanditaire. Le PRIF finance l’évaluation dans le cadre de l’Atelier « <i>Bien chez soi</i> » (voir la fiche ressources « Acteurs de Prévention », Fiche N°17)
Contact	contact.yvelines@solihha.fr 01 39 07 78 51 Accueil - SOLIHA Ile-de- France

LES EQUIPES SPECIALISEES

- FICHE N° 11 / Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion Val d'Oise Ouest et Nord Yvelines
- FICHE N° 12 / Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion Sud-Yvelines
- FICHE N° 13 / Evaluations posturales au fauteuil roulant par l'équipe d'Escavie
- FICHE N° 14 / Evaluations des besoins des personnes atteintes de déficiences visuelles
- FICHE N° 15 / SAVS et SAMSAH de l'Association des Paralysés de France (APF)
- FICHE N° 16 / SESSAD

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des Préfets de la prévention de la perte d'autonomie



FICHE N° 11 / Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion Val d'Oise Ouest et Nord Yvelines

Le porteur	Groupement hospitalier intercommunal du Vexin (Magny-en-Vexin/Aincourt)
Public concerné	Les personnes en situation de handicap dont l'état physique et/ou cognitif entraîne des difficultés fonctionnelles dans la vie quotidienne.
Orientation du public	Médecins libéraux, professionnels de santé libéraux Médecins et professionnels des structures sanitaires, médico-sociales Collectivités territoriales, réseaux de santé
Composition de l'équipe	1 médecin spécialisé en Médecine Physique et Réadaptation 1 assistante sociale/Coordinatrice 1 ergothérapeute (ETP 0,50 dédié à cette équipe)
Périmètre géographique	Ouest du Val d'Oise et le Nord-ouest des Yvelines (voir carte présentée après les 2 fiches Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion)
Objectif	Conseiller, orienter les personnes, les professionnels et les aidants afin de favoriser le retour ou le maintien au domicile Apporter une expertise médicale, sociale et environnementale dans les différentes problématiques du maintien de la personne sur son lieu de vie Faciliter la coordination de la prise en charge
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> * Réception d'une fiche de liaison transmise par un partenaire. * L'équipe contacte la personne (ou l'aidant) pour avoir des informations complémentaires et proposer une visite à domicile. * Visite à domicile menée par l'ergothérapeute et l'assistante sociale (le médecin si nécessaire). La visite peut être prévue en présence d'un partenaire. <ul style="list-style-type: none"> → Diagnostic des besoins en matière d'aide technique et d'aménagement du domicile → Evaluation sociale → Orientation et/ou accompagnement à la demande de financement * Rédaction du compte rendu de la visite transmis à la personne et/ou proche, au partenaire qui a fait la demande et au médecin traitant. * Une seconde visite est possible (avec le fournisseur) en fonction du besoin évalué durant la première visite. * Après l'acquisition de l'aide technique : contact avec la personne ou son aidant (familial ou professionnel) pour vérifier la bonne utilisation de l'aide technique.
Coût de l'évaluation restant à charge	Aucun reste à charge (financée par l'ARS)
Contact	Vanessa Grapeloux, Assistante sociale et coordinatrice de l'équipe emovy@ght-novo.fr

FICHE N° 12 / Equipe Mobile de Réadaptation-Réinsertion Sud-Yvelines

Le porteur	Le Centre Hospitalier de Versailles coordonne l'intervention de l'équipe
Public concerné	Les personnes en situation de handicap dont l'état physique et/ou cognitif entraîne des difficultés fonctionnelles dans la vie quotidienne
Orientation du public	Tous professionnels intervenant auprès de la personne en difficulté L'accord de la personne concernée est indispensable à toute intervention
Intervenants	L'équipe est composée de : * Médecins, spécialistes en médecine physique et rééducation ou de gériatres * Ergothérapeutes * Assistantes sociales Cette équipe est déployée sur 5 antennes, portées par des établissements de soins : le Centre Hospitalier de Versailles, celui de Plaisir, la fondation Mallet (Richebourg), le CERSSY (Rambouillet) et l'Hôpital de pédiatrie et rééducation de Bullion (antenne en sommeil).
Périmètre géographique	Une grande partie des Yvelines (voir carte présentée après cette fiche)
Objectif	Favoriser le maintien sur le lieu de vie des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie Coordonner les actions entre les secteurs sanitaires, médico-sociaux et le lieu de vie
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> * Réception de la demande transmise par un professionnel (via la fiche <i>demande d'intervention</i> proposée par l'ARS) * Evaluation globale personnalisée * Elaboration du plan personnalisé d'intervention - des visites à domicile peuvent être proposées, avec l'accord de la personne et en lien avec le(s) médecin(s) et les professionnels intervenant auprès de la personne * Préconisation(s) figurant dans le compte rendu envoyé à la personne et, avec son accord, aux médecins et professionnels * Orientation de la personne, notamment vers les filières spécialisées <p><i>Pas de soins ni de rééducation</i></p>
Coût de l'évaluation restant à charge	Aucun (financée par l'ARS)
Contact	em78sud@ch-versailles.fr Coordinatrice administrative : Anaïs Tanguy Les demandes sont réparties sur les différentes antennes de l'équipe



FICHE N° 13 / Evaluations posturales au fauteuil roulant par l'équipe d'Escavie

Le porteur	La Caisse Régionale d'Assurance Maladie en Ile-de-France propose Escavie (espace conseil en milieu ordinaire de vie), un centre dédié au handicap et à l'autonomie, ouvert aux professionnels et aux particuliers.
Public concerné	Tout public nécessitant un positionnement adapté au fauteuil roulant
Orientation du public	La personne elle-même Centres de rééducation, établissements de soins ou rééducation Revendeurs de matériel médical Médecins Masseur-kinésithérapeutes
Composition de l'équipe	Interventions d'un médecin spécialisé en médecine physique et réadaptation (non dédié à temps plein à cette équipe) Ergothérapeutes
Périmètre géographique	Ile-de-France
Objectif	Evaluer et prescrire un positionnement adapté à la personne en fauteuil roulant manuel ou électrique
Description de l'offre	* Consultation pluridisciplinaire (médecin et ergothérapeute) au sein d'Escavie - (Voir la fiche ressource « Espaces ressources / Ressources en ligne). * Evaluation, au domicile, par un ergothérapeute et le revendeur de matériel médical qui apporte l'aide technique préconisée durant la consultation. Plusieurs visites sont nécessaires pour finaliser le projet d'installation.
Coût de l'évaluation restant à charge	Aucun reste à charge (financée par l'assurance maladie)
Contact	https://www.cramif.fr/escavie escavie.cramif@assurance-maladie.fr

**FICHE N° 14 / Evaluations des besoins des personnes atteintes de déficiences visuelles
par l'équipe technique d'AVH, dans le cadre d'une convention avec la MDPH**

Le porteur	L'Association Valentin Haüy (AVH)
Public concerné	Adultes atteints d'une déficience visuelle et bénéficiaires de la PCH, accordée par la MDPH, ou pouvant en bénéficier
Orientation du public	Uniquement la MDPH, par l'intermédiaire des Pôles Autonomies Territoriaux
Intervenants	Ergothérapeute Expert basse vision Déficient(e) visuel(e) conseil Coordinateur
Périmètre géographique	Yvelines
Objectif	Evaluation technique des besoins de la personne au regard de son projet de vie et de ses problèmes de vue
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> * Envoi d'une fiche de liaison par un PAT * Bilan se déroulant à Versailles ou au domicile de la personne * Rédaction d'un apport-Argumentaire détaillé : Préconisation des aides techniques accompagnée de 2 devis <p>Des stages en locomotion ou autres solutions (stage de rééducation, aide animalière...) peuvent être préconisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Transmission des préconisations et devis au PAT qui se charge de traiter la demande de financement possible grâce à la PCH.
Coût de l'évaluation restant à charge	Gratuit pour le bénéficiaire (prise en charge par la MDPH)
Contact	evalmdph.avh78@orange.fr

FICHE N° 15 / SAVS et SAMSAH de l'Association des Paralysés de France (APF)
Il existe plusieurs SAVS et SAMSAH sur les Yvelines, chacun s'adresse à un public précis selon le type de déficience. Le service présenté ici s'adresse aux adultes ayant des troubles moteurs

Le porteur	APF France Handicap		
Public concerné	+ 18 ans avec déficience motrice / troubles associés jusqu'à 60 ans (hormis si le handicap a été reconnu avant 60 ans)		
Orientation du public	MDPH - SSR - Mairies - Services d'Action Sociales - Familles directement Nécessité d'une notification d'orientation MDPH pour accompagnement		
Intervenants	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> SAVS Neuropsychologue Monitrice éducatrice Psychologue Ergothérapeute Travailleurs sociaux </td> <td style="vertical-align: top;"> SAMSAH Neuropsychologue Monitrice éducatrice Psychologue Ergothérapeute Travailleurs sociaux Aides-soignants Infirmières Médecin Psychomotricienne </td> </tr> </table>	SAVS Neuropsychologue Monitrice éducatrice Psychologue Ergothérapeute Travailleurs sociaux	SAMSAH Neuropsychologue Monitrice éducatrice Psychologue Ergothérapeute Travailleurs sociaux Aides-soignants Infirmières Médecin Psychomotricienne
SAVS Neuropsychologue Monitrice éducatrice Psychologue Ergothérapeute Travailleurs sociaux	SAMSAH Neuropsychologue Monitrice éducatrice Psychologue Ergothérapeute Travailleurs sociaux Aides-soignants Infirmières Médecin Psychomotricienne		
Périmètre géographique	Yvelines		
Objectif	Faciliter la vie quotidienne et faciliter l'autonomie des personnes prises en charge et le maintien à domicile		
Description de l'offre	<p>Le SAVS-SAMSAH accompagne des personnes en situation de handicap moteur dans leur maintien à domicile. Il intervient pour l'aménagement du logement, de la voiture et la mise en place des droits. Le service met en situation dans la vie quotidienne les personnes concernées pour préconiser les aides techniques adéquates.</p> <p>Les ergothérapeutes établissent un bilan et préconisent les aides techniques et aménagements nécessaires. Elles assurent le suivi des bénéficiaires (sur le long terme). Il aide également à trouver les financements nécessaires en appui des travailleurs sociaux.</p> <p>Quand le maintien à domicile n'est plus possible, le SAVS-SAMSAH recherche d'autres alternatives d'hébergement.</p> <p>Seules les personnes accompagnées par le SAVS ou le SAMSAH peuvent bénéficier des bilans et suivis des ergothérapeutes.</p>		
Coût de l'évaluation restant à charge	Prise en charge totale par les financements du Conseil Départemental et de l'ARS		
Contact	Virginie Guillemard - virginie.guillemard@apf.asso.fr		

FICHE N° 16 / SESSAD

Il existe plusieurs SESSAD sur les Yvelines, chacun s'adresse à un public précis selon le type de déficience

Les porteurs	Associations
Public concerné	Le SESSAD accueille des enfants ou adolescents en situation de handicap et âgés de 0 à 20 ans (variable selon les services).
Orientation du public	Les enfants/jeunes sont orientés par une décision de la MDPH compétente. Une notification de la MDPH est obligatoire.
Intervenants	L'équipe peut être constituée de : Directrice Chef de service Educatrice spécialisée Ergothérapeutes Kinésithérapeutes Médecin Orthophonistes Orthoptiste Psychologue Psychomotricienne Secrétaire Travailleur social
Périmètre géographique	Intervention des professionnels sur les lieux de vie des enfants/ jeunes et/ou au sein du service
Objectif	Proposer un accompagnement pluridisciplinaire aux enfants/jeunes sur leurs lieux de vie (domicile, établissements scolaires, centre de loisirs).
Description de l'offre	Les SESSAD accompagnent des enfants/jeunes en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire (dont les dispositifs ULIS). Ceux-ci bénéficient de séances de rééducation dispensées par les différents professionnels du SESSAD sur indication du médecin du service. Quant aux aides techniques, les ergothérapeutes établissent un bilan, une visite à domicile et préconisent les aides techniques et aménagements nécessaires pour les enfants/ jeunes accompagnés par le SESSAD. Elles organisent les essais nécessaires, rédigent les argumentaires pour les éventuels financeurs et assurent le suivi des préconisations. Elles collaborent avec le travailleur social pour trouver les financements nécessaires.
Coût de l'évaluation restant à charge	Le SESSAD est financé par l'assurance maladie. Les enfants ou adolescents et leurs représentants n'ont aucun frais à leur charge en ce qui concerne les prestations proposées.
Contact	Toute demande d'accompagnement par un SESSAD doit être formulée au Pôle Autonomie Territoriale (cf Fiche N°9) par le biais du formulaire de demande MDPH

FICHES RESSOURCES

- FICHE N° 17 / Acteurs de prévention
- FICHE N° 18 / Espaces ressources
- FICHE N° 19 / Ressources en ligne
- Petit aperçu de quelques aides techniques
- FICHE N° 20 / Aides au financement des aides techniques

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des Préveneurs de la prévention de la perte d'autonomie



FICHE N° 17 / Acteurs de prévention

ADAPTIA

Opérateur de l'atelier *Bien chez Soi* du PRIF, propose différentes actions de prévention.

A titre d'exemple :

En association avec une association, *Kiné 92 Prévention*, elle propose le *Kit Prévention Autonomie* composé d'un atelier *EquilibreAge* (12 séances animées par un masseur-kinésithérapeute) et d'une visite d'un ergothérapeute au domicile afin d'évaluer les besoins en aménagement du logement et aides techniques. Mis en place sur les Hauts-de-Seine puis sur les Yvelines (financée par les Conférences des financeurs).

charlotte.leblan@adaptia.fr

ADESDA (Association Départementale pour l'Education Spécialisée des enfants Déficients Auditifs)

L'association propose des informations et formations à la surdité par le biais de ses bénévoles ou de ses professionnels.

<https://www.adesda.fr/>

contacter sa présidente, Karine Gratecap : president@adesda.org

ou sa directrice, Hélène Prevot : directeur@adesda.org

AVH (Association Valentin Haüy)

peut intervenir auprès de collectivités territoriales ou entreprises afin de sensibiliser leurs salariés (ex. : agents d'accueil, conducteurs de bus...) aux déficiences visuelles et à l'adaptation de leur pratiques aux besoins de ce public.

Elle peut également accompagner des lieux (ex. : gare...) à améliorer l'accessibilité aux déficients visuels.

<http://yvelines.avh.asso.fr/>

contact.avh78@orange.fr

L'Assurance retraite Île-de-France

contribue à sensibiliser sur les aides techniques et l'aménagement du logement,

→ en organisant des Forum « Bien vivre sa retraite » avec la ville qui accueille le forum,

→ en participant à des salons : « salon des séniors », « salons des services à la personne et de la Silver Economy »,

→ en soutenant des projets de services ou produits à destination des retraités, par exemple, Domélia qui propose un autodiagnostic accessible en ligne pour connaître le niveau d'adaptabilité de son logement.

<http://www.domelia-immo.fr/diagnostic-immobilier/>

Par ailleurs, l'Assurance retraite propose :

Astuces et conseils sur l'aménagement du logement via un site <https://www.mieuxvivresonlogement.fr/>

Site présentant environ 200 aides techniques <https://bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr/>

cnavdasifhabitat@cnav.fr (adresse dédiée aux professionnels)

BEL'AVIE

Opérateur de l'atelier *Bien chez Soi* du PRIF, il propose des actions, en collectif, à destination des seniors ou de professionnels.

A titre d'exemple :

Co-anime, avec Silver Fourchette une actions (conférence + atelier) *Je reste autonome dans ma cuisine* sur le département de la Seine et Marne (financé par la conférence des financeurs).

bastien.zemb@bel-avie.com

HYPRA

propose les Ateliers résilience aux personnes atteintes de troubles visuels : groupes de parole et d'échange, en petit nombre, par téléphone, se déroulant sur 4 séances. Ils sont animés par des professionnels de sciences humaines et sociales et des patients-experts.

Ce dispositif vise à rompre l'isolement grâce aux échanges, à faire connaître les solutions adaptées pour améliorer la qualité de vie de chacun et conserver un capital autonomie à long terme.

Financés par la Conférence des financeurs des Yvelines et d'autres contributeurs, les ateliers résilience sont proposés gratuitement aux participants.

[Résilience - Hypra](#)

Merci Julie - Senioralis

Opérateur de l'atelier *Bien chez Soi* du PRIF, il mène des actions, en collectif, à destination des seniors ou de professionnels (ateliers de prévention, formation, sessions de sensibilisation).

A titre d'exemple :

Prévenir les chutes au domicile des seniors

Adapter les gestes du quotidien des proches aidants et intégrer les techniques de mobilisation

S'informer sur les aides à la mobilité et sur les possibilités de financement

[Offres - Merci Julie \(merci-julie.fr\)](http://merci-julie.fr)

MSA

Propose un cycle de conférences débats *Atouts Santé Seniors* peut être organisé avec un partenaire local, l'objectif est de sensibiliser les seniors à la préservation de leur capital santé.

[MSA - Des ateliers de prévention pour bien vivre sa retraite](#)

Retraite complémentaire – Agirc-Arcco

Organise des conférences et des ateliers pratiques sont organisés à *l'espace idées bien chez moi* situé sur Paris (7 cité Paradis, 10^{ème} arrondissement), autour des thèmes suivant :

- Habitat
- Bien-être et santé
- Droit et économie
- Lien social

[Perte d'autonomie : adaptez votre logement pour continuer à y vivre \(ag2rlamondiale.fr\)](#)

Inscription au 01 71 72 58 22

ou accueil@espace-idee.fr

SOLIHA

Opérateur de l'atelier *Bien chez Soi* du PRIF, Soliha est également à la disposition des acteurs qui auraient un projet de territoire : sensibilisation des habitants, actions de prévention et de formation, accompagnement des projets d'adaptation et de mise en accessibilité.

A titre d'exemple :

Présence/animation lors de salons et forums,

Action de prévention « Café de l'autonomie » en partenariat avec des bailleurs sociaux pour intervenir au sein d'un appartement pédagogique situé au sein du quartier du Val Fourré (Mantes-la-Jolie) afin de toucher un public qui n'a pas ou peu accès à l'information.

contact.yvelines@soliha.fr

ODAVIE

propose un *Jeu d'intrigues à l'esprit collaboratif* : une action de sensibilisation sur l'évolution du domicile, à destination des seniors, des professionnels, des aidants familiaux

Il est disponible au sein du Showroom - Domaine du Mérantais

415 route de Trappes – 78114 Magny-les-Hameaux

[eu d'intrigues – Harmonie&vie \(harmonietvie.fr\)](#)

Le PRIF - Organisme de l'inter-régime qui a une mission de service public

propose des ateliers à destination des seniors sur différents thèmes du *Bien Vieillir*.

L'atelier *Bien chez soi* : En 5 séances cet atelier sensibilise à l'adaptation de l'habitat, une séance est consacré au thème : « *Le secret des accessoires innovants* ». Tous les seniors participant à l'atelier « *Bien chez soi* » se voient proposer une évaluation d'un ergothérapeute, à leur domicile. Ainsi le travail de sensibilisation débuté en collectif se prolonge en individuel. Les opérateurs conventionnés avec le PRIF pour animer les ateliers *Bien chez soi* sont les suivant : SOLIHA, BEL'AVIE, Merci Julie, ADAPTIA ou As Mouvement.

<http://prif.fr/>

Les Atelier du PRIF sont portés par l'Inter-régime : <https://www.pourbienvieillir.fr/>

FICHE N° 18 / Espaces ressources

ESCAVIE

Proposé par la CRAMIF.

Il s'agit d'un espace conseil en milieu ordinaire de vie dédié au handicap et à l'autonomie. Ce lieu accueille toute personne, sans critère d'âge, ni d'affiliation à un régime de couverture sociale, en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie ainsi que leur famille, aidants et les professionnels pour évaluer et conseiller sur les moyens de compensation.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie
Répartis sur 2 sites dont l'un situé sur Paris : 14 ter rue de Tanger – 75019 PARIS
Prendre rendez-vous avec l'équipe au 01 40 05 67 51

[Escavie | CRAMIF](#)

Espace idées bien chez moi

Proposé par la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

Lieu d'information et de démonstration sur la prévention habitat. Il est gratuit, il accueille les particuliers et les professionnels concernés par le soutien à domicile et l'habitat.

7 cité Paradis – 75010 PARIS
01 71 72 58 00

[A4 3 volets EspaceIdees.pdf \(agirc-arrco.fr\)](#)

Showroom du Mérantais

Proposé par ODAVIE.

Un appartement équipé en domotique et en aides techniques, accessible aux seniors, aux personnes en situation de handicap et aux aidants ainsi qu'aux professionnels de santé.

Le concept mis en place dans ce showroom est de présenter la visite d'un appartement témoin ainsi que des solutions qui permettent d'équiper son logement sans dépendre de personnel ou assistance 24h/24h.

Cette action est soutenue par l'agglomération St-Quentin-en-Yvelines, la conférence des financeurs.

Domaine du Mérantais,
415 route de Trappes
78114 Magny les Hameaux

Pour aller plus loin...le Showroom du Mérantais mets à disposition un Truck qui présente les aménagements et aides techniques.

p.lopez@odavie78.

<https://drive.google.com/file/d/1W0Ecl6Ma6pCigiHaqCLsfjEvgW4-dwPC/view?usp=sharing>

Showroom des Mureaux

Proposé par le Pôle Innovation *E-Tonomy*.

Le Showroom propose deux espaces distincts, l'un adapté aux seniors et l'autre aux personnes en situation de handicap. Ces logements présentent les dispositifs permettant la prévention de la dépendance et le maintien à domicile. Il vise à sensibiliser et former l'ensemble des acteurs du parcours d'accompagnement à la mise en œuvre : ergothérapeute, électricien, chauffagiste, promoteur-bailleur social, aide à domicile, architecte... mais également les bénéficiaires et les aidants.

Le Showroom est accessible sur rendez-vous.

Campus / Oxygen Factory
17 rue Albert Thomas
78130 Les Mureaux

Contactez David BOISSINOT, Responsable de Projets d'Innovations : dboissinot@agence-autonomy.fr

Au sein du salon E-Tonomy

Chaque année, début octobre, l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie 78/92 (opérateur dédié à la prévention de la perte d'autonomie) propose un salon sur le thème de l'autonomie regroupant les acteurs de la Silver autonomie. Pendant le salon, de nombreuses solutions favorisant la sécurité et le confort des séniors sont présentées.

[E-Tonomy – L'innovation au service de l'homme](#)

L'Association Valentin Haüy - Spécialiste des déficiences visuelles

Les personnes sont reçues par un binôme (dont un déficient visuel) et reçoivent informations et conseils individualisés sur plusieurs sujets dont celui des aides techniques.

Au sein de ses différentes antennes yvelinoises et de son siège sur Versailles

Salon Autonomic Paris

Le salon de référence des acteurs du handicap, du grand âge et du maintien au domicile

Parc Expo – Porte de Versailles – Paris et en digital

[Autonomic - 8 Salons dans toute la France \(autonomic-expo.com\)](http://autonomic-expo.com)

FICHE N° 19 / Ressources en ligne

Bien chez soi – Les équipements pour simplifier son quotidien

L'Assurance retraite Île-de-France met à disposition le guide accessible en ligne.
[Accueil - Bien chez soi de l'assurance retraite \(lassuranceretraite.fr\)](http://lassuranceretraite.fr)

Domélia

Propose un autodiagnostic accessible en ligne : en quelques questions, la personne peut connaître le niveau d'adaptabilité de son logement.

[Formulaire de diagnostic \(domelia-immo.fr\)](http://domelia-immo.fr)

ESCAVIE maison virtuelle

Application qui a été développée pour permettre, grâce à une navigation intuitive, de découvrir des solutions de compensation (aides techniques – solution d'accessibilité, etc...).

[Maison virtuelle Escavie-Aides logement-Handicap-Personnes âgées-CRAMIF](http://maisonvirtuelleescavie-aideslogement-handicap-personnes-agees-cramif.fr)

Espace idées bien chez moi Virtuel

Proposé par la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

[Espace Idées Bien Chez Moi - Lookin3D Visites virtuelles et relevés 3D](http://espaceideesbienchezmoi.com)

Catalogue Aides techniques – information et/ou vente en ligne

Site internet (accès gratuit) propose plusieurs informations dont la présentation (photo) de nombreuses aides techniques classées par catégories ou par besoins.

Liste non exhaustive :

Tous Ergo : [Pour votre autonomie, soyez bien accompagné \(tousergo.com\)](http://tousergo.com)

Identités : www.identites.eu/catalogue.htm

Handicap : <https://handicat.com/>

Associations de malades en lien avec des pathologies spécifiques

Dans le cadre de conseils spécifiques liés à des pathologies nécessitant des aides techniques adaptées, les sites internet des associations de malades sont accessibles et peuvent contribuer aux conseils et/ou prêt de matériel.

Liste non exhaustive :

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone : <https://www.arsla.org/>

Association Française contre les Myopathies : <https://www.afm-telethon.fr>

Association Valentin Haüy : <https://www.avh.asso.fr/fr>

Petit aperçu de quelques aides techniques



Aide au transfert



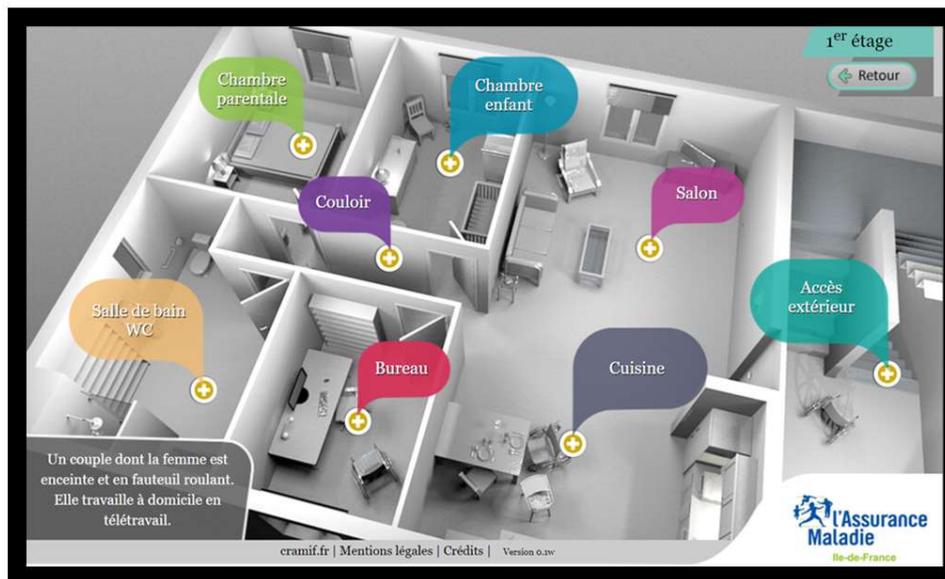
Aide aux loisirs



Aide au transfert



Aide à l'habillage



Aide aux déplacements



Aide au transfert



Aide à la lecture



Aide à la préparation des repas



Aide à la communication

Image extraite du site <https://www.cramif.fr/escaviemaisonvirtuelle/>

FICHE N° 20 / Aides au financement des aides techniques

Certaines aides techniques sont considérées comme des dispositifs médicaux. Leur acquisition relève alors d'une prescription médicale. Si tel est le cas, la prise en charge est assurée (totalement ou partiellement) par l'assurance maladie.

Les autres possibilités de financement présentées dans cette fiche ne seront possibles que pour des aides techniques non prises en charge par l'assurance maladie ou en complément du remboursement de celle-ci et de la complémentaire santé.

Assurance maladie

Le montant de la prise en charge des aides techniques considérées comme dispositifs médicaux est fixé par l'Etat, selon un plafond spécifique à chacune d'entre elles (ex : prothèse, chaussures orthopédiques, fauteuil roulant....). Certains appareillages sont soumis à l'accord préalable du service médical de l'Assurance Maladie.

En savoir plus

Accès à la Liste des Produits et Prestations (LPP)

[Facturation : Liste des produits et prestations \(LPP\) | ameli.fr | Professionnel de la LPP](#)

Complémentaires santé

Pour ce qui concerne les aides techniques prises en charge par l'Assurance maladie, un complément est généralement pris en charge par la complémentaire santé de la personne (si elle en a une).

Bon à savoir !

Caisse Régionale de l'Assurance Maladie Ile-de-France (CRAMIF)

La CRAMIF propose un « service appareillage » qui permet à tous les assurés sociaux d'Ile-de-France, relevant du régime général de l'Assurance Maladie, d'obtenir la prise en charge d'un appareillage rapidement et dans les meilleures conditions. Il permet de faciliter la prise en charge des appareillages et de gérer les demandes de prise en charge des articles de grand appareillage, dans le cadre du tiers-payant.

En savoir plus

[Service appareillage | CRAMIF](#)

appareillage-administratif.cramif@assurance-maladie.fr

**Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes
Handicapées (AGEFIPH)
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**

Ces organismes ont pour but de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils peuvent intervenir pour financer des aides techniques si elles ont un lien avec l'activité professionnelle (aménagement d'un véhicule, un poste de travail à domicile, appareils auditifs).

En savoir plus

Sur l'aide de l'AGEFIPH

https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?field_type_aide_service_target_id=12&publics=1

Sur l'aide de la FIPHFP

<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>

Attention ! Pour bénéficier des services de ces organismes une *Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)* est nécessaire. Les demandes de RQTH sont traitées par la *Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)*.

Télécharger la demande

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/les-formulaires-de-demande-mdph>

Se renseigner

Au 0 801 801 100 ou autonomie78@yvelines.fr

ou auprès des Pôles Autonomie Territoriaux des Yvelines

[Pôles autonomie territoriaux \(PAT\) - Conseil départemental des Yvelines](#)

Personne en perte
d'autonomie

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière personnalisée versée par le Département sur décision de la MDPH. Destinée à maintenir l'autonomie de la personne en situation de handicap, son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence (voir la fiche *Equipe médico-sociale des PAT*). Elle peut comprendre plusieurs volets dont un qui concerne les aides techniques : équipements adaptés ou spécialement conçus pour permettre de compenser une limitation d'activité.

Télécharger la demande

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/les-formulaires-de-demande-mdph>

A qui s'adresser ?

Auprès de l'un des Pôles Autonomie Territoriaux des Yvelines

Pôles autonomie territoriaux (PAT) - Conseil départemental des Yvelines

Ou au 0 801 801 100 – autonomie78@yvelines.fr

Le Fond de Compensation

Le Fond de Compensation est une aide complémentaire aux personnes éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH). Il est soumis à des conditions de ressources.

A qui s'adresser ?

Auprès de l'un des Pôles Autonomie Territoriaux des Yvelines

[Pôles autonomie territoriaux \(PAT\) - Conseil départemental des Yvelines](#)

Ou au 0 801 801 100 – autonomie78@yvelines.fr - [LA PCH - CNSA \(78-92.fr\)](#)

Personne retraité
autonome (Gir 6 et 5)

Assurance retraite Île-de-France

L'assurance retraite peut participer au financement des aides techniques des retraités qui bénéficient d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé, ou OSCAR depuis 2022 (voir la fiche *Aide pour bien vieillir chez soi, Fiche N°1*). Le montant attribué varie en fonction des aides techniques préconisées et non en fonction des revenus de la personne.

Télécharger la demande

<https://www.lassuranceretraite-idf.fr/files/live/sites/idf/files/fichiers-PDF-documentation/retraites/imprimables/Imprimable-Demande-aide-pour-bien-vieillir-chez-soi.pdf>

Personne de + 60 ans
en perte d'autonomie
(Gir 4 à 1)

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est une prestation en nature destinée aux personnes âgées qui, après une évaluation médico-sociale à domicile, sont reconnues en situation de perte d'autonomie (voir la fiche *présentant les équipes des PAT, Fiche N°9*). Elle permet de financer plusieurs types de dépenses dont les aides techniques. Son montant varie en fonction des ressources du foyer.

Télécharger la demande

<https://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/apa/conditions-demarches/>

Se renseigner

Auprès de l'un des Pôles Autonomie Territoriaux des Yvelines

[Pôles autonomie territoriaux \(PAT\) - Conseil départemental des Yvelines](#)

Ou au 0 801 801 100 – autonomie78@yvelines.fr

Si les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir accéder aux aides au financement présentées précédemment ou si elles ne couvrent pas l'intégralité du coût de l'aide technique, il est possible de solliciter l'une des aides financières présentées ci-dessous. Celles-ci sont soumises à des conditions de ressources.

Aides financières dans le cadre de l'aide sociale extra-légale

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Au-delà de la prise en charge de la MSA en tant qu'organisme de sécurité sociale, les personnes affiliées (retraitées ou assurées) peuvent solliciter une aide financière au titre de l'aide sociale extra-légale.

Se renseigner

msa75blfasssanitairesociale.blf@msa75.msa.fr

01 30 63 88 80

Caisses de retraite complémentaire

Les Caisses de retraite Agirc Arrco proposent des aides financières individuelles. Celles-ci sont accordées au cas par cas, après examen de la situation (entretien téléphonique puis dossier à compléter).

La personne doit se renseigner auprès de sa caisse de retraite
(À contacter avec n° de sécurité sociale)

Assurance maladie

Le service des aides financières de l'Assurance maladie organise des commissions mensuelles qui attribuent des aides financières extra-légales. Des aides financières peuvent être attribuées en fonction des ressources (quotient social).

La personne doit demander un imprimé par courrier ou se déplacer au sein de sa CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

<https://www.ameli.fr/yvelines/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/aides-financieres-individuelles/aides-financieres-individuelles>

Autres

Les Complémentaires Santé ont parfois des fonds d'aides sociales qui peuvent être sollicités par leur adhérent.

Les CCAS et divers services sociaux peuvent attribuer des aides financières pour tout type de demande. D'une manière générale, ces aides, appelées « extra-légales », ne peuvent être sollicitées qu'après refus ou en complément des « aides légales » présentées plus haut.

Quels sont les différents financeurs d'aides techniques mobilisables et dans quel ordre les solliciter?

Tout public

- Assurance maladie (CPAM/MSA)
- Complémentaire santé/ mutuelle ou assurance santé

Public personnes âgées

- Assurance retraite
- Conseil départemental (Allocation Personnalisée Autonomie - APA)

Public personnes handicapées

- Conseil départemental (Prestation de Compensation du Handicap - PCH)
- Fond de compensation MDPH
- AGEFIPH/FIPHFP

Aides sociales extra légales - tout public

- la MSA
- la CRAMIF
- L'assurance maladie
- les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Complémentaire santé/ mutuelle
- Caisse de retraite complémentaire
- Etat (crédit d'impôt)

Pour conclure

Nous remercions tous les professionnels qui ont contribué à la rédaction de ce document, qui nous ont présenté leur dispositif puis qui ont corrigé et validé les fiches. Sans leur disponibilité et leur coopération ce travail n'aurait pas été possible. Nous remercions également la Direction de l'Autonomie du Conseil Départemental qui nous a apporté son soutien et son expertise.

Pour conclure voici quelques éléments de contexte institutionnel en lien avec la création de ce document.

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement a créé une instance dans chaque département dont le but est de développer la Prévention de la perte d'autonomie : les Conférences des financeurs. Celles-ci définissent, un programme coordonné de prévention dans chacun de leur département.

Parmi ce programme, l'axe qui concerne l'amélioration de l'accès aux aides techniques a une place prépondérante. Depuis 2018, la Conférence des financeurs des Yvelines en a fait l'une de ces priorités et soutient, pour se faire, la création de deux showrooms sur le département (présentée dans la fiche N°18). Leur objectif est de sensibiliser et de former le grand public mais également les professionnels aux aides techniques mais également aux technologies de l'information, de la communication et à la domotique.

Par ailleurs, les Conseils Départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie 78/92. Ce groupement d'intérêt public devient leur opérateur pour structurer et faire évoluer l'offre d'accompagnement à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et faire émerger l'offre de demain, notamment en expérimentant et déployant des solutions innovantes. Cette agence aura également vocation à valoriser les métiers de l'autonomie. L'une de ses missions est de faciliter l'accès des usagers aux aides techniques et à l'adaptation du logement et d'animer les centres ressources Habitat Autonomie. L'Agence Interdépartementale de l'Autonomie a donc besoin de l'implication de chacun des acteurs concernés dans ces domaines.

Pour aller plus loin dans cette démarche la CNSA préconise « *la promotion de modes innovants d'achat et de mise à disposition et la prise en compte de l'évaluation....développement d'actions basées sur les principes de l'économie circulaire appliquée aux aides techniques ; d'actions d'accompagnement des personnes pour la prévention et la compensation par les aides techniques ; d'autres actions visant à fluidifier le parcours des personnes.* »⁴. De nouvelles pratiques se mettent en place, dans le cadre du Showroom du Mérimontais, Odavie propose une *Recyclerie d'aides techniques*. Les usagers peuvent désormais donner ou emprunter une aide technique (via le site : <https://odavie-services.fr/recyclerie/>).

Si vous menez ou souhaitez mener une action en lien avec la promotion des aides techniques, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Conférence des financeurs via l'adresse suivante : conference.financeurs@Yvelines.fr. Les informations présentées dans ce document pourront ainsi être mises à jour.

⁴ [Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Guide technique – seconde édition \(cnsa.fr\)](#)